



**SYNDICAT MIXTE
POUR LA SAUVEGARDE
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS**

COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2025

Compte rendu synthétique

Le Comité Syndical dûment convoqué par Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni au Conseil départemental, Mont-de-Marsan (Hôtel Planté – salle Henri Lavelle), à 14 h ce vendredi 14 février 2025.

Membres du Conseil départemental (2 voix chacun)

Étaient présents en présentiel :

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du canton de Marennais Sud
Madame Hélène LARREZET, Conseillère départementale

Étaient présents en visioconférence :

Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes du canton Côte d'Argent
Madame Sylvie BERGEROO, Conseillère départementale du canton Pays Tyrossais
Monsieur Damien DELAVOIE, Conseiller départemental du canton Orthez et Arrigans

Représentants des Collectivités membres

Étaient présents en présentiel :

Madame Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS, Communauté de Communes de Mimizan
Madame Eliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Commune de Moliets-et-Maâ
Monsieur Jean-Michel DULER, Commune d'Azur
Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres
Monsieur Nicolas DOMET, Commune de Tarnos

Étaient présents en visioconférence :

Monsieur Nicolas IUNG, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Jean-Pierre RIMONTEIL, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE, Commune de Tosse

**Département des Landes :**

Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Madame Géraldine DAUBA, Secrétariat Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Monsieur Jérôme LASALA, Secrétaire Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Nicolas MENGIN, Responsable-Adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Cédric GARRABOS, Chargé du suivi de la qualité des eaux - Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Mathieu ALBIN, Directeur-Adjoint de l'Environnement

Monsieur Jean-François MOZAS, Directeur de l'Environnement

Monsieur Antton ZUAZO, stagiaire au Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Absents excusés :

Monsieur Éric BRETHES,

Monsieur Jean MORA,

Madame Coralie SEYS,

Monsieur Christian BOIREAU,

Monsieur Sébastien FAISSOLLE,

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Xavier FORTINON a donné pouvoir à Madame Muriel LAGORCE

Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Sylvie BERGEROO

Madame Patricia BEAUMONT a donné pouvoir à Madame Sandra TOLLIS

Monsieur Christophe LABRUYERE a donné pouvoir à Madame Hélène LARREZET

Absent :

Monsieur Alexandre d'INCAU

* * *

Ordre du jour**1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 22 novembre 2024 (délibération)****2. Fonctionnement budgétaire du Syndicat Mixte (délibération)****3. Actualités des dossiers**

- Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes : présentation de la synthèse des résultats du programme 2021-2024
- Aménagements des abords : désignation et remplacement d'un membre de la Commission des Marchés Publics constituée dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération du lac de Cazaux-Sanguinet (délibération)
- Information sur les autres dossiers en cours

4. Questions diverses



Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance qui se déroule au Conseil départemental, Mont-de-Marsan (Hôtel Planté – salle Henri Lavielle), ce vendredi 14 février 2025, à 14 h.

Elle procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes, Conseillère départementale du canton Côte d'Argent, est désignée Secrétaire de séance.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'assure que les membres présents ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024. Elle s'enquiert d'éventuelles observations.

Le Comité Syndical arrête le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 22 novembre 2024 (délibération)

Le quorum est toujours atteint.

Géraldine DAUBA présente ce dossier.

Depuis le 22 novembre 2024, deux marchés ont été signés par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations. Le premier concerne une mission de coordination SPS pour l'aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'Étang Blanc à Seignosse (1 260 € HT). Le second porte sur une étude de suivi hydrométrique du Petit Étang de Biscarrosse (19 950 € HT). Par ailleurs, un avenant a été signé avec le groupement EL Paysage/SCE pour la maîtrise d'œuvre des aménagements des abords de l'Étang de Léon à Vielle-Saint-Girons, entérinant le coût définitif de cette maîtrise d'œuvre.

Andoni ZUAZO apporte des précisions. Conformément aux dispositions des contrats de maîtrise d'œuvre, le coût définitif de la mission du prestataire est arrêté une fois le projet finalisé. Initialement basé sur une estimation, ce coût est ajusté après la phase de conception, puisqu'il est calculé en pourcentage du montant des travaux. Dans le cas présent, cet ajustement entraîne une baisse du montant de maîtrise d'œuvre (- 3 816,85 € HT).

2. Fonctionnement budgétaire du Syndicat Mixte (délibération)

Le quorum est toujours atteint.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, indique la raison pour laquelle la séance de la semaine passée a été reportée. Initialement prévu lors de cette séance, le vote du Budget Primitif 2025 est reporté à une date qui sera communiquée à la fin de la séance. Cette décision a été prise car il s'est avéré nécessaire, dans le contexte budgétaire national, de s'interroger, en amont, sur le fonctionnement budgétaire du Syndicat Mixte en envisageant des évolutions qui n'auront toutefois pas d'impact pour les Communes et Communautés de Communes.

Jérôme LASALA rappelle le contexte politique et budgétaire dans lequel a été menée cette réflexion. Dans un contexte marqué par l'évolution du Projet de Loi de Finances et ses conséquences sur les collectivités (effort finalisé demandé de 2,2 milliards d'euros aux Départements, soit environ 6 millions d'euros pour le CD40), le Département des Landes a engagé une réflexion sur le niveau de participation qu'il verse aux Syndicats Mixtes (dont Géolandes). Si la répartition statutaire entre Communes et Département n'avait pas lieu d'être



remise en question, l'attention s'est portée sur le préfinancement de la TVA et des subventions accordé par le Département pour les dépenses d'investissement du Syndicat Mixte Géolandes.

En effet, jusqu'à présent et conformément aux Statuts du Syndicat Mixte, le Département assure le préfinancement de la TVA et des subventions, jouant ainsi un rôle pouvant s'assimiler, sur cet aspect, à celui d'un établissement bancaire. L'analyse menée a cherché à déterminer si Géolandes pouvait absorber cette charge financière et se passer de ce préfinancement sans altérer son équilibre budgétaire.

Les simulations ont montré que la participation du Département à Géolandes en 2025, initialement projetée à 595 000 €, incluait 335 000 € d'avances liées à la TVA et aux subventions. En supprimant ce préfinancement, la charge pesant sur le Département s'en trouverait allégée. Parallèlement, l'analyse budgétaire a confirmé que Géolandes disposait d'une trésorerie suffisante pour gérer ce changement sans nécessiter de recours immédiat à l'emprunt court terme ou à une ligne de trésorerie en 2025. Au-delà, et en cas de besoin, cela pourra être activé avec un impact modéré sur les frais de fonctionnement, répartis selon les règles statutaires. Afin d'entériner ce changement, il est proposé d'envisager une modification des statuts du Syndicat, notamment les articles 15 et 16. Une délibération de principe est soumise à l'approbation du Comité Syndical, ouvrant la voie à une révision formelle des Statuts lors de la prochaine séance en mars. Cette évolution permettra ensuite d'intégrer ces ajustements dans le Débat d'orientations Budgétaires et de finaliser le Budget Primitif 2025 dont le vote devra intervenir avant la date limite du 15 avril.

Cette démarche, menée en toute transparence, vise à garantir la viabilité financière du Syndicat tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes budgétaires des collectivités territoriales.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, résume : la décision du Département de ne plus assurer le préfinancement de la TVA et des subventions pour Géolandes s'inscrit dans un contexte plus large de contraintes budgétaires qui imposent des économies, notamment sur l'investissement. Ce changement permet de libérer plus de 300 000 € au niveau du budget du Département sans impacter les projets en cours ou à venir menés par Géolandes et ce sans incidence pour les Communes et Communautés de Communes. Géolandes devra, sans avance du Département, s'appuyer sur sa propre trésorerie ou d'autres solutions de financement si nécessaire. L'objectif est d'optimiser la gestion budgétaire tout en maintenant les investissements prévus.

Répondant à Daniel PUJOS, demandant si la modification des statuts permettra l'accès à l'emprunt, Andoni ZUAZO répond que la modification statutaire vise uniquement à supprimer le préfinancement de TVA et des subventions par le Département, sans remettre en cause la possibilité pour Géolandes de recourir à l'emprunt ou à une ligne de trésorerie, option déjà prévue et utilisée une seule fois il y a une vingtaine d'années. Cette évolution permet d'adapter le fonctionnement budgétaire sans impact sur les investissements en cours.

Jérôme LASALA ajoute que le recours à l'emprunt à court terme serait envisagé uniquement pour couvrir le préfinancement de la TVA et des subventions à percevoir, avec des coûts limités. Le Syndicat continue d'appliquer des pratiques efficaces de recherche, d'obtention, de mobilisation rapide des subventions et de récupération de la TVA, qui sont positives et doivent être poursuivies. Une question a cependant été soulevée concernant la récupération de la TVA, qui se fait actuellement avec un délai de deux ans. La Préfecture a été sollicitée pour savoir s'il est possible de récupérer cette TVA dès l'année suivante, ce qui amélioreraient la trésorerie et faciliterait l'avancement des projets. Les réponses de la Préfecture sont attendues, mais cette solution pourrait s'avérer bénéfique.

Françoise DOUSTE demande confirmation que la participation des autres partenaires reste inchangée et n'impacte pas le budget des opérations en cours ou à venir, la contribution du Département aux dépenses d'investissement de Géolandes demeurant fixée à 80 % maximum avant autres aides extérieures.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, confirme la participation des Communes et des Communautés de Communes reste inchangée à 20 % du montant HT. L'objectif est d'éviter que le Département n'avance des fonds en jouant le rôle de banque, ce qui permet de dégager des économies pour d'autres priorités dans un contexte de contraintes budgétaires accrues. La réunion du jour vise à informer les membres du Syndicat de cette décision et de la nécessité de modifier les statuts.



Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, propose un vote de principe de la part du Comité Syndical sur l'engagement de cette modification des Statuts lui permettant de mener cette démarche et de revenir vers le Comité Syndical, lors de sa prochaine réunion, avec une version revue des Statuts sur les points évoqués.

➤ **En l'absence de remarques, la proposition est adoptée à l'unanimité.**

3. Actualités des dossiers

Le quorum est toujours atteint.

a) Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes : présentation de la synthèse des résultats du programme 2021-2024

Cédric GARRABOS présente ce dossier.

La présentation débute par un historique du suivi qualité des plans d'eau sur le territoire de Géolandes. Le suivi qualité a débuté dans les années 1970 sur le littoral landais avec une approche initiale financée par la MIACA (Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, avant d'évoluer dans les années 1990, grâce à l'implication de Géolandes, en partenariat avec le CEMAGREF (aujourd'hui INRAE) pour l'évaluation trophique et le suivi des plantes aquatiques. En 2007, l'arrivée de la Directive Cadre-Européenne (DCE) a permis à l'Agence de l'eau Adour-Garonne de mettre en place un Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) pour les plans d'eau supérieurs à 50 hectares. En 2008, Géolandes a instauré un suivi complémentaire sur 7 plans d'eau de moins de 50 hectares (Moliets, Laprade, Moisan, Hardy, Étang noir, étang de Garros et étang du Turc).

Le Réseau Complémentaire Plans d'eau Géolandes (RCPG), dans le cadre de la DCE, évalue la qualité des plans d'eau via des programmes d'analyses. Les prélèvements d'eau et de sédiments sont réalisés en interne par les agents du Département des Landes, tandis que l'analyse des communautés biologiques est externalisée. Ces indicateurs biologiques, physico-chimiques et chimiques permettent de qualifier l'état écologique des plans d'eau. Même si l'état trophique n'est plus exigé depuis 2007, Géolandes continue de le suivre afin de conserver la continuité des résultats depuis les années 1990.

Il existe quatre niveaux de trophie, allant de l'oligotrophe (pauvre en nutriments) à l'hypereutrophe (riche en nutriments), définis principalement par les concentrations de phosphore et d'azote. Alors que l'Agence de l'eau Adour-Garonne réalise des prélèvements et analyses tous les ans – avec une année de suivi intensif tous les trois ans – Géolandes, en accord avec l'Agence, a opté pour un suivi allégé tous les trois ans. Ce programme allégé suit moins de paramètres sur les compartiments biologique, piscicole et certains indicateurs chimiques, notamment pour des raisons financières.

Cédric GARRABOS présente les résultats de la campagne par plan d'eau.

- Pour le bassin versant de l'Étang d'Aureilhan – composé du Lac de Cazaux-Sanguinet, du Petit étang de Biscarrosse, du Lac de Parentis-Biscarrosse et de l'Étang d'Aureilhan – la campagne 2021-2024 révèle un déclassement écologique sur le Lac de Parentis-Biscarrosse, le Petit étang de Biscarrosse et l'Étang d'Aureilhan. Ce déclassement est lié aux altérations des compartiments biologiques et à la présence de polluants spécifiques (notamment) dans l'eau et les sédiments. En ce qui concerne l'état chimique, on observe un dépassement de la norme de qualité environnementale pour le plomb sur le Petit étang de Biscarrosse. Par ailleurs, une charge organique importante et des concentrations élevées en nutriments – azote sur le Petit étang de Biscarrosse et phosphore sur Parentis-Biscarrosse et l'Étang d'Aureilhan – s'associent à la présence de métaux et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion de matières organiques comme les feux de forêt). L'état trophique se dégrade sur l'étang d'Aureilhan vers des statuts mésotrophes à eutrophes, en raison d'un taux élevé en chlorophylle *a* traduisant un déséquilibre de la production végétale.

- Pour le bassin versant de l'Étang de Léon, la campagne 2021-2024 montre un état écologique moyen : on note un déclassement sur les trois compartiments suivis – biologie, physicochimie (faible transparence, naturellement liée à la faible profondeur) et présence de polluants spécifiques (zinc dissous et arsenic). L'état chimique, quant à lui, ne présente pas de déclassement, bien que les sédiments affichent une charge organique importante (nutriments et azote), avec également des métaux et des HAP. Enfin, l'état trophique est qualifié d'eutrophe du fait des concentrations en phosphore total et en chlorophylle *a* qui révèle un déséquilibre de la production végétale.
- Pour le bassin versant de l'Étang de Moïsan – composé de l'Étang de Moliets, de l'Étang de Laprade et de l'Étang de Moïsan – le bilan révèle un état écologique moyen, essentiellement lié à un taux élevé de carbone organique et à des pics saisonniers de chlorophylle *a*. L'état chimique ne montre pas de déclassement, même si une charge importante en matière organique et en nutriments (notamment azote et phosphore sur Moliets et Moïsan), accompagnée de relargages sédimentaires, ainsi que la présence de métaux et de HAP, sont relevés. Par ailleurs, l'état trophique présente un gradient du mésotrophe à l'hypereutrophe, avec notamment des concentrations élevées en phosphore et en chlorophylle *a* qui favorisent une surproduction phytoplanctonique et la présence de cyanobactéries sur Moïsan.
- Dans le bassin versant de l'Étang de Soustons, le bilan révèle un état écologique moyen sur trois des quatre plans d'eau, avec une amélioration constatée sur l'étang d'Hardy, mais un déclassement dans certains compartiments de l'état écologique (notamment une surproduction estivale de phytoplancton sur l'Étang Noir et de Soustons). La physico-chimie montre des taux élevés en chlorophylle *a*, en carbone organique et en nutriments, ainsi qu'une présence notable de zinc et, dans une moindre mesure, d'arsenic sur l'Étang de Soustons et l'Étang Blanc. L'état chimique global ne présente pas de déclassement, malgré une charge organique et nutritive persistante (sauf Hardy), tandis que l'analyse trophique distingue deux types de plans d'eau : deux (étang blanc et l'étang d'Hardy) qualifiés de mésotrophes grâce à une importante présence d'hydrophytes (équilibrant la production phytoplanctonique), et les autres (Soustons et étang noir), affichant un déséquilibre marqué par des concentrations élevées de phosphore total et présence importante de chlorophylle en période estivale.
- Les étangs de Garros et du Turc sont suivis dans le cadre du RCPG. Ils présentent un état écologique proche, mais dégradé, principalement dû à la production de phytoplancton, à une surproduction de chlorophylle *a* et à une désoxygénéation partielle, en particulier en été. Bien que la chimie de l'eau ne montre pas de détérioration significative, des métaux et des HAP sont présents. Le classement trophique de ces étangs est qualifié d'eutrophe à hypereutrophe. La jussie, une plante aquatique envahissante, colonise actuellement plus de la moitié de l'étang de Garros, influençant l'équilibre avec le phytoplancton.

Cédric GARRABOS poursuit sa présentation avec le bilan de l'évolution des états écologiques.

Depuis 2009, le suivi des 14 plans d'eau révèle une stabilité générale avec une tendance positive sur l'état écologique (biologique et physico-chimique) malgré un classement moyen pour environ 70 % des sites. Il y a peu de dégradation en ce qui concerne l'état chimique. Le seul point de vigilance demeure le Petit étang de Biscarrosse, où la présence de plomb — probablement ancienne et liée à une source locale (ball-trap) — entraîne un déclassement à partir de 2015 en raison d'un abaissement du seuil normatif. Concernant l'état trophique, deux tiers des plans d'eau se classent en état eutrophe ou hypereutrophe, avec une évolution globalement favorable, bien que certains sites, comme le Lac de Cazaux-Sanguinet, le Petit étang de Biscarrosse et l'Étang de Laprade, méritent une surveillance continue.

Cédric GARRABOS conclut en ajoutant que la complémentarité des suivis réalisés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Géolandes offre une vision homogène à l'échelle des bassins versants, toutefois limitée à un historique d'une quinzaine d'années, période relativement courte face au cycle de vie des plans d'eau. Globalement, les bilans récents montrent une stabilité des plans d'eau avec une amélioration de l'état écologique, bien qu'un plafonnement soit prévisible en raison de leur richesse en nutriments et en sédiments. Le déclassement chimique est limité (hormis un point à surveiller sur le Petit étang de Biscarrosse). Deux tiers des plans d'eau présentent d'importants apports de nutriments — provenant des bassins versants et du



relargage sédimentaire — favorisant des développements algaux significatifs en été et engendrant ainsi des risques sanitaires, particulièrement dans les sites de faible profondeur et de petite superficie.

Corinne VERDIER-SLAWINSKI demande si le qualificatif d'« hypereutrophie » est forcément synonyme de mauvais état.

Cédric GARRABOS explique que même si des états hypereutrophes indiquent des conditions défavorables, les sédiments existants dans nos plans d'eau littoraux landais sont souvent anciens et riches en nutriments. Un surplus de phosphore et d'azote favorise la production de phytoplancton et l'apparition de cyanobactéries, surtout en période estivale, où les températures élevées accentuent ces phénomènes. Il n'existe pas de solution miracle à court terme pour corriger ce déséquilibre, hormis la réduction des intrants. Certains plans d'eau, comme l'Étang de Léon cette année, peuvent rester stables, mais des épisodes de prolifération algale sont prévisibles sur le long terme, d'où la nécessité de surveiller ces évolutions.

Françoise DOUSTE informe l'Assemblée que le lac de Parentis-Biscarrosse a connu cette année une prolifération de cyanobactéries, inédite par la durée du phénomène, contrastant avec les apparitions brèves observées habituellement. Des prélèvements réalisés de juillet à novembre ont confirmé une forte présence, entraînant la fermeture prolongée des plages de mi-juillet à fin août. Ce phénomène, difficile à expliquer malgré un été non exceptionnellement chaud, pourrait être lié à un hiver très pluvieux. Les perspectives pour la saison 2025 restent incertaines et seront suivies de près avec l'INRAE, avec un démarrage anticipé des prélèvements dès avril pour rassurer les partenaires touristiques.

Andoni ZUAZO souligne que, malgré les connaissances limitées sur la prolifération des cyanobactéries (organismes anciens, mais encore mal connus), une étude d'envergure est lancée sur l'Étang de Léon. Ce site, considéré comme un laboratoire pour l'avenir, bénéficie d'un budget d'environ 500 000 € sur trois ans, piloté par l'INRAE avec l'appui de l'gence de l'eau Adour-Garonne. L'étude analysera divers paramètres, y compris des facteurs moins évidents comme l'influence du vent, afin de distinguer les apports provenant du bassin versant de ceux générés directement au sein du plan d'eau par relargage depuis les sédiments. Ce retour d'expérience, qui sera partagé en Comité Syndical, vise à orienter des actions ciblées pour mieux gérer les risques sanitaires liés aux cyanobactéries, bien qu'il ne réponde pas immédiatement aux besoins des Communes pour 2025.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, remercie Cédric GARRABOS pour la présentation des résultats.

b) Aménagements des abords : désignation et remplacement partiel d'un membre de la Commission des Marchés Publics constituée dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet (délibération)

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte fait procéder à l'élection du remplaçant de Monsieur Marc MABILLET (devenu Maire de Tarnos et ne siégeant plus au Comité Syndical ni à sa Commission d'Appel d'Offres) à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage pour les aménagements des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet.

Après avoir rappelé la composition actuelle de cette Commission, à savoir, la Présidente de droit (Sandra TOLLIS), les membres titulaires (Françoise DOUSTE et Marc MABILLET) et les membres suppléants (Jean-Richard SAINT-JOURS et Carmen THIEROT), Sandra TOLLIS propose de remplacer Marc MABILLET par Muriel LAGORCE.

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, élit, Muriel LAGORCE en tant que membre titulaire de la Commission des Marchés Publics dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage pour les aménagements des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet.**

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, lui souhaite la bienvenue.



4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, informe l'Assemblée que les prochains Comités Syndicaux auront lieu :

- le 14 mars 2025 à 14 h 30 au Conseil départemental des Landes à Mont-de-Marsan (salle Henri Lavieille) avec visioconférence possible. La séance sera consacrée à la modification des statuts et aux Orientations Budgétaires ;
- le 4 avril 2025 à 14 h 30 à Soustons (salle A Noste) en présentiel uniquement. La séance sera consacrée à la clôture des comptes 2024 et au vote du Budget Primitif 2025.

Sandra TOLLIS remercie l'ensemble des participants et intervenants.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 15 heures 03.

Sandra TOLLIS
Présidente du Syndicat Mixte

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of loops and curves.

Muriel LAGORCE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of loops and curves.